



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 59

Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAIZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
GOUPILLAT Daniel, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, titulaire
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
ROBIN Gilles, suppléant
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
/
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : GEUSSELIN Stéphanie (Astillé), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BELOUARD Guillaume (La Selle Craonnaise), PROD'HOMME Tanguy (Renazé), JONCHERAY Quentin (Saint Erblon), POIRIER Bruno (Senonnes), FLEURIE Pascal (Senonnes)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

GEUSSELIN Stéphanie a donné pouvoir à TRIDON Fabrice
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à GOUPILLAT Daniel
PROD'HOMME Tanguy a donné pouvoir à LE GUENNEC Aurélie
POIRIER Bruno a donné pouvoir à TISON Hervé

MAHIER Aurélie a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
BELOUARD Guillaume a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Chantal

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-05/155 : SPORT- TOURISME

Séance du : 18 MAI 2026

OBJET 2026-05/155 : SPORT- TOURISME

**L'ODYSSEE – AUTORISATION DE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ANS 2026 – « J'APPRENDS À NAGER »
ET « AISANCE AQUATIQUE »**

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du Sport-Tourisme, expose au Conseil communautaire ce qui suit :
Dans le cadre du plan national de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique porté par l'Agence Nationale du Sport (ANS), le service du centre aquatique souhaite répondre aux deux appels à projets 2026 suivants :

- le dispositif « J'apprends à nager »
- le dispositif « Aisance aquatique – Classe bleue »

Ces dispositifs visent à renforcer l'apprentissage de la natation et la prévention des noyades auprès des jeunes publics, enjeu de sécurité publique rappelé par les orientations nationales et régionales 2026.

1. Objectifs poursuivis

Le service souhaite développer deux actions complémentaires :

- Proposer un stage gratuit « J'apprends à nager » à destination des enfants de 6 à 12 ans du territoire répondant aux critères d'éligibilité de l'appel à projets
- Mettre en œuvre un cycle d'aisance aquatique (« classe bleue ») pour des classes de maternelle du territoire, en partenariat avec l'Éducation nationale, les écoles concernées et la conseillère pédagogique de circonscription
- Participer activement à la prévention des noyades et à l'acquisition des savoirs aquatiques fondamentaux

Le territoire communautaire étant engagé dans le cadre d'un CRTE rural, les actions proposées s'inscrivent pleinement dans les publics et territoires prioritaires identifiés par l'Agence Nationale du Sport.

2. Organisation envisagée des actions

2.1 Stage « J'apprends à nager »

Organisation durant les vacances scolaires, prioritairement :

- aux vacances de printemps
- ou en début de vacances d'été.

Le stage comprendrait :

- 10 séances de 45 minutes à 1 heure
- à raison d'une séance par jour sur deux semaines (hors week-end), conformément au cahier des charges national

2.2 Classes bleues – Aisance aquatique

Organisation d'un cycle :

- de 10 séances
- à raison d'une séance quotidienne
- sur 3 semaines au mois de juin, dans le cadre scolaire.

Cette action serait construite en partenariat avec la conseillère pédagogique de circonscription et les écoles engagées dans le projet. Un projet pédagogique spécifique sera élaboré afin de permettre la validation progressive des différents paliers de l'aisance aquatique.

3. Points réglementaires et financiers

Les dispositifs devront être proposés gratuitement aux enfants conformément aux exigences des appels à projets.

Par ailleurs, après échange avec la conseillère en animation sportive de la SDJES de la Mayenne, le critère relatif à la formation spécifique des éducateurs à l'aisance aquatique ne constituerait plus un critère bloquant, aucune session de formation n'étant actuellement proposée.

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont éligibles à ces financements dans le cadre de la part territoriale de l'Agence Nationale du Sport.

Le seuil minimal d'aide financière attribuable est fixé à :

- 1 500 € par bénéficiaire
- 1 000 € pour les structures situées en territoire FRR

Le financement des actions est conditionné :

- au dépôt d'un dossier complet sur la plateforme « Compte Asso »
- au respect des critères d'éligibilité définis par l'ANS
- ainsi qu'à la transmission des bilans pédagogiques et financiers en fin d'action

Les actions devront être réalisées avant la fin du mois de juin 2027.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1er juin 2026 à 12h.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 mai 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

A LA MAJORITÉ (sur 59 votants) :

58 pour

1 abstention : Gaétan CHADELAUD

⇒ **AUTORISE** la Communauté de Communes du Pays de Craon à déposer sa candidature à l'appel à projet ANS 2026 « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 mai 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*


Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,


Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260526-DELIB202605155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Affichage : 26/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

